

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service de l'eau. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2021 s'équilibrent à 290 089,26 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	133 932,26	Excédent reporté	198 093,26
Dépenses de personnel	13 662,00	Vente d'eau, travaux et location compteurs	77 060,00
Reversement redevance agence de l'eau	17 825,00	Redevance agence de l'eau	8 450,00
Autres dépenses courantes	676,00	Reprises sur provisions	205,00
Dépenses financières	1 057,00	Ecritures d'ordre entre sections	6 281,00
Dotations aux provisions	314,00		
Virement à la section d'investissement	99 073,00		
Ecritures d'ordre entre sections	23 550,00		
Total	290 089,26	Total	290 089,26

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

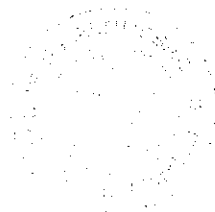
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement de la souscription d'un emprunt (270 000 €), des subventions en lien avec les projets d'investissement et provenant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental, du virement de la section de fonctionnement et des écritures d'ordre. Des demandes de subventions seront déposées afin d'aider le budget à financer des travaux d'infrastructure. Dans l'attente de ce financement (25 500 €), un emprunt complémentaire a été inscrit au budget. Il sera réduit à hauteur des subventions attribuées.

- b) Les dépenses et les recettes de l'investissement 2021 s'équilibrent à 544 943,34 €.
c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	41 424,00	Solde d'investissement reporté	14 356,34
Immobilisations corporelles	494 326,34	Subventions	100 227,00
Remboursement d'emprunt	2 912,00	Emprunt	295 500,00
Ecritures d'ordre entre sections	6 281,00	FCTVA	12 237,00
		Virement de la section de fonctionnement	99 073,00
		Ecritures d'ordre entre sections	23 550,00
Total	544 943,34	Total	544 943,34

Le Maire,



MEILHAC Sébastien